



13^{ème} législature

Question N° : 110350	de Mme Orliac Dominique (Socialiste, radical, citoyen et divers gauche - Lot)	Question écrite
---------------------------------	--	----------------------------

Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et vie associative	Ministère attributaire > Éducation nationale, jeunesse et vie associative
--	---

Rubrique > enseignement maternel et primaire	Tête d'analyse > pédagogie	Analyse > apprentissage de la lecture
--	--------------------------------------	---

Question publiée au JO le : **07/06/2011** page : **5962**

Texte de la question

Mme Dominique Orliac attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'apprentissage de la méthode syllabique dans les établissements scolaires de classe préparatoire. Selon certaines associations qui se basent sur de récentes études, il semblerait que 40 % des enfants sortant du primaire éprouvent des difficultés de lecture et d'écriture et que 15 % des élèves de CM2 ne les maîtrisent absolument pas. Deux méthodes d'apprentissage de la lecture existent principalement à l'heure actuelle : la méthode syllabique et la méthode globale. La Grande-Bretagne et la Finlande ont choisi de mettre en oeuvre la méthode syllabique après avoir constaté de nombreuses difficultés de lecture auprès de leurs écoliers. Alors qu'en France certains parents d'élèves, à travers leurs fédérations, se mobilisent pour un retour à la méthode syllabique, elle lui demande de lui indiquer quelles sont ses intentions la matière.